



Prétendre à un droit de succession

Par **natl**, le **02/06/2014** à **12:37**

bonjour
ma grande tante viens de décéder.
elle n'a pas d'enfant,seulement des neveux et nièces.
ma mère aurait du en faire partie mais elle est décédée il y a 20 ans.
suis-je alors une héritière potentielle au même titre que mon oncle et ses cousins?
dans l'attente d'une réponse merci

Par **janus2fr**, le **02/06/2014** à **13:30**

Bonjour,
De mémoire, la représentation n'est possible qu'en ligne directe ou en ligne colatérale, mais pas dans votre cas (héritage tante/nièce).